

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2016

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2016 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du gouvernement du Canada (le Gouvernement), lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CRSH. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du CRSH concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CRSH sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en procédant, tous les ans, à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable selon un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les réajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2016 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeurs indépendants du CRSH, ont émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du CRSH sans donner d'opinion d'audit au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des systèmes de contrôle interne du CRSH en matière de rapports financiers.

Le président,

La dirigeante principale des finances,

Original signé par

Ted Hewitt

Patricia Sauvé-McCuan

Ottawa, Canada

Le 17 juin 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil de recherches en sciences humaines et au Ministre de l'Industrie

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil de recherches en sciences humaines (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état des résultats et de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 17 juin 2016

État de la situation financière
au 31 mars
(milliers de dollars)

	2016	2015
Passifs		
Créditeurs et charges à payer [note 4]	3 306	3 514
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	848	779
Revenus reportés [note 5]	495	512
Avantages sociaux futurs [note 6]	351	394
Total des passifs nets	5 000	5 199
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	2 996	3 657
Débiteurs [note 7]	667	574
Avances	309	28
Total des actifs financiers nets	3 972	4 259
Dette nette	1 028	940
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	126	381
Immobilisations corporelles [note 8]	3 696	4 330
Total des actifs non financiers	3 822	4 711
Situation financière nette [note 9]	2 794	3 771

Obligations contractuelles et engagements [note 10]

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Ted Hewitt
Président

Patricia Sauvé-McCuan
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Le 17 juin 2016

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

**État des résultats et de la situation financière nette
pour l'exercice clos le 31 mars
(milliers de dollars)**

	2016	2016	2015
	Résultats prévus		
Charges			
Coûts indirects de la recherche	340 723	340 659	340 909
Talent	172 765	168 289	167 525
Savoir	156 261	161 791	154 326
Connexion	31 129	32 993	33 247
Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	2 000	2 590	0
Services internes	16 143	16 800	17 772
Total des charges	<u>719 021</u>	<u>723 122</u>	<u>713 779</u>
Revenus			
Revenus divers	-	68	30
Revenus gagnés pour le compte du Gouvernement	-	0	(1)
Total des revenus	-	68	29
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<u>719 021</u>	<u>723 054</u>	<u>713 750</u>
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement de Canada		718 318	710 153
Variations des montants à recevoir du Trésor		(661)	1 141
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [note 11a)]		4 431	4 346
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages [note 12]		<u>(11)</u>	<u>(601)</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		722,077	715,039
Situation financière nette - début de l'exercice		3 771	2 482
Situation financière nette - fin de l'exercice		<u>2 794</u>	<u>3 771</u>

Information sectorielle [note 13]

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

État de la variation de la dette nette pour l'exercice clos le 31 mars (milliers de dollars)

	2016	2015
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	977	(1 289)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	352	1 342
Amortissement des immobilisations corporelles	(986)	(285)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(634)	1 057
Variation due aux charges payées d'avance	(255)	210
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	88	(22)
Dette nette - début de l'exercice	940	962
Dette nette - fin de l'exercice	1 028	940

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

**État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars**
(milliers de dollars)

	2016	2015
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	723 054	713 750
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles [note 8]	(986)	(285)
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [note 11a)]	(4 431)	(4 346)
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages [note 12]	11	601
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer [note 4]	208	(843)
Augmentation (diminution) des indemnités de vacances et de congés compensatoire	(69)	74
Augmentation (diminution) des revenus reportés [note 5]	17	(5)
Augmentation des avantages sociaux futurs [note 6]	43	132
Augmentation (diminution) des débiteurs [note 7]	93	(495)
Augmentation des avances	281	18
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(255)	210
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	717 966	708 811
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles [note 8]	352	1 342
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	352	1 342
Activités de financement	-	-
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	718 318	710 153

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a été constitué en 1977 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines* dans le but « de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines ». Le CRSH est un établissement public nommé aux termes de l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les subventions, les bourses et les dépenses de fonctionnement du CRSH sont financées par des crédits budgétaires annuels. Les avantages sociaux sont financés par des autorisations législatives. Le CRSH réalise ses objectifs dans le cadre de cinq activités de programme :

a) Fonds de soutien à la recherche

Ce programme offre du soutien aux établissements d'enseignement sous forme de subventions en sciences humaines, en sciences naturelles et génie et en santé. Ce programme est nécessaire pour constituer une capacité organisationnelle pour la recherche et les activités connexes en vue d'optimiser les investissements de la recherche financée par le gouvernement fédéral. Ce programme aide à contrebalancer les coûts centraux et départementaux encourus par les établissements d'enseignement pour appuyer la recherche; coûts qui ne sont pas attribuables spécifiquement aux projets de recherche.

b) Talent

Ce programme offre du soutien aux étudiants des cycles supérieurs et aux stagiaires postdoctoraux sous forme de subventions et de chaires de recherche dans des établissements d'enseignement postsecondaire couvrant les salaires et le financement de la recherche. Ce programme est essentiel pour attirer, garder et développer les talents en sciences humaines, pour former les chefs de file du milieu universitaire et des secteurs privé, public et sans but lucratif et pour créer des centres d'excellence en recherche de calibre mondial dans des établissements d'enseignement postsecondaire.

c) Savoir

Ce programme offre des subventions pour appuyer la recherche en sciences humaines menée par des universitaires et des chercheurs travaillant seuls, en équipe et en partenariats entre les secteurs universitaire, public, privé et sans but lucratif afin d'appuyer la création d'une capacité de recherche organisationnelle. Ce programme est nécessaire pour créer des savoirs et accroître la compréhension de l'être humain, de la société et du monde, et favoriser la recherche de solutions à des défis sociétaux.

d) Connexion

Ce programme offre du financement (subventions et opérations) pour appuyer le flux multidirectionnel, l'échange et la coproduction du savoir en sciences humaines entre les

chercheurs et les divers groupes de décideurs, de chefs d'entreprise, de groupes communautaires, d'enseignants et de médias travaillant seuls, en équipe, en partenariat ou en réseau. Ce programme est nécessaire pour stimuler la recherche de pointe compétitive à l'échelle internationale dans des domaines d'importance critique pour le Canada, pour créer des partenariats multisectoriels et pour accélérer l'utilisation des résultats de la recherche multidisciplinaire par les organismes au profit du développement social et économique du Canada.

e) Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada

Le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada (FERAC) est une nouvelle initiative de financement de la recherche du gouvernement du Canada visant à accroître la capacité des établissements d'enseignement postsecondaire à se positionner au rang de chef de file mondial dans des domaines de recherche qui procureront des avantages économiques à long terme au Canada. Le FERAC aide les établissements d'enseignement postsecondaire sélectionnés à la suite de concours dans leur quête de l'excellence et du rang de chef de file dans un contexte mondial où la concurrence est très vive. Grâce à l'appui important et soutenu du FERAC, les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens seront bien placés pour concurrencer les meilleurs du monde en ce qui concerne le talent et les possibilités de partenariat international et pour réaliser des découvertes révolutionnaires.

f) Services internes

Le CRSH et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) partagent des services internes pour l'administration générale, les ressources humaines, les finances, l'administration des octrois, la gestion et la technologie de l'information, d'évaluation des programmes ainsi que les services de vérification. Ce modèle de services administratifs communs s'est avéré très efficace pour les deux organismes subventionnaires fédéraux. Par ailleurs, le CRSH a ses propres services internes pour répondre aux besoins qui lui sont propres en matière de gouvernance, de politiques, de planification, de statistiques, de mesure du rendement, de communications et de relations internationales. Les services internes offrent du soutien à l'organisme dans son ensemble pour le financement des opérations et de l'entretien. Ils sont essentiels pour appuyer la prestation des programmes et d'autres obligations organisationnelles, incluant des activités qui s'appliquent à tout l'organisme plutôt qu'aux activités ne concernant qu'un programme en particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le CRSH est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CRSH ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les

autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ni dans l'État de la variation de la dette nette parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016*.

Le risque de liquidité est le risque que le CRSH éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, le CRSH se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Chaque exercice, le CRSH présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. Le CRSH procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la politique de gestion du risque de liquidité du CRSH stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque du CRSH, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

b) Encaisse nette fournie par le Gouvernement du Canada

Le CRSH fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CRSH est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CRSH sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du Gouvernement.

c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CRSH et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à

recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CRSH a le droit de prélever du Trésor, sans autre affectation d'autorisations, pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme étant un actif financier.

d) Revenus

Les revenus divers sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle la transaction ou l'événement qui a donné lieu au revenu a été réalisé.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Inclus dans les revenus divers sont des revenus qui sont disponibles et qui ne sont pas disponibles. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs du CRSH. Bien que l'on s'attende à ce que les administrateurs généraux maintiennent le contrôle comptable, ils n'ont pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'organisme.

e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les subventions et les bourses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le droit du bénéficiaire a été établi, quand celui-ci a satisfait aux critères d'admissibilité, et que l'engagement a été approuvé.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour des locaux ainsi que les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Ces montants sont aussi présentés comme étant un financement du gouvernement.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeur administré par le Gouvernement. Les cotisations du CRSH au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CRSH découlant du régime. La responsabilité du CRSH relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du Gouvernement, répondant du régime.

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit aux indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités

s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

g) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision pour moins-value est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le CRSH n'est pas exposé à un risque de crédit important. Les créances sont payables sur demande. Les créances représentent en majorité des sommes dues par des universités canadiennes ou de d'autres ministères ou organismes publics du Gouvernement, pour lesquels le risque potentiel de pertes est minime. L'exposition maximale de l'entité au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial individuel est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CRSH n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Logiciels de réseau (achetés et conçus à l'interne	5 ans
Autre matériel	5 ans
Mobilier	7 ans
Véhicules motorisés	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée ou de la vie utile de l'amélioration

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

i) Opérations entre apparentés

Les coûts des services fournis gratuitement par d'autres organisations de services communs ne sont pas comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette comme des fonds engagés par le gouvernement et des dépenses de programme.

j) Modifications comptables à venir

En mars 2015, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié deux nouvelles normes comptables, soit le chapitre SP 2200, Information relative aux apparentés et le chapitre SP 3420, Opérations interentités. Ces normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017. Elles définissent ce qui constitue un apparenté et énoncent les obligations d'information. En outre, elles établissent les critères de comptabilisation et de présentation des opérations conclues entre des entités du secteur public. La mise en œuvre de ces normes ne devrait pas avoir une incidence significative sur les états financiers.

k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile et l'évaluation des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les réajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le CRSH reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du CRSH pour l'exercice diffère selon qu'il est présenté en appliquant le financement attribué par le gouvernement ou la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux qui suivent :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	723 054	713 750
Réajustements pour les postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(986)	(285)
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [note 11a)]	(4,431)	(4 346)
Diminution des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(69)	74
Diminution des avantages sociaux futurs	43	132
Remboursement de charges des exercices antérieurs	<u>2 391</u>	<u>1 449</u>
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	720 003	710 774
Réajustements pour les éléments qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	352	1 342
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(255)	210
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages [note 12]	<u>11</u>	<u>601</u>
Total des éléments qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	107	2 153
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>720 110</u></u>	<u><u>712 927</u></u>

b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(milliers de dollars)	
Autorisations fournies		
Crédit 5 - Subventions	694 097	689 298
Moins: Crédit périmé	(334)	(2 884)
Dépenses de fonctionnement	<u>(50)</u>	<u>0</u>
Dépenses de subventions	693 713	686 414
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	24 400	24 605
Moins: Crédit de fonctionnement périmé	(130)	(498)
Affectation bloquée	<u>(692)</u>	<u>(396)</u>
Dépenses de fonctionnement	23 578	23 711
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 819	2 802
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>720 110</u></u>	<u><u>712 927</u></u>

4. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et les charges à payer sont évalués au coût et sont dus, en majorité, dans un délai de six mois suivant la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoeurs et des charges à payer du CRSH.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(milliers de dollars)	
Créditeurs - autres ministères et organismes	1 176	1 753
Créditeurs - parties externes	<u>921</u>	<u>653</u>
Total des crédoeurs	2 097	2 406
Charges à payer	1 209	1 108
Total des crédoeurs et des charges à payer	<u><u>3 306</u></u>	<u><u>3 514</u></u>

5. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde, à la fin de l'exercice, des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et des intérêts sur les fonds de dotation qui sont réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche particuliers ainsi que les montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service, exécuté.

	2016	2015
	(milliers de dollars)	
Fonds des bourses de la Reine	111	119
Cadeaux, dons et legs	384	393
Total des revenus reportés	495	512

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du CRSH participent au régime, qui est parrainé et administré par le Gouvernement. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p.100 par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées dans les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le CRSH versent des cotisations couvrant le coût du régime. Suite à l'amendement sur la *Loi sur la pension de la fonction publique* suivant l'ajout de provisions reliées au plan d'action économique 2012 (EAP2012), les contributeurs pour les employés ont été divisé en deux groupes : le groupe 1 inclut les membres du plan déjà existant en date du 31 décembre 2012 alors que le groupe 2 répond aux membres qui ont joint le plan en date du (ou après) 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de contribution distinct.

En 2015-2016, les charges s'élèvent à 1 943 769 \$ (1 915 320 \$ en 2014-2015). La responsabilité du CRSH relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du Gouvernement, répondant du régime.

b) Indemnités de départ

Le CRSH verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non

représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courues. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	394	526
Charge (gain) pour l'exercice	26	5
Prestations versées pendant l'exercice	<u>(69)</u>	<u>(137)</u>
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	<u>351</u>	<u>394</u>

7. Débiteurs

Le tableau qui suit présente les détails des débiteurs du CRSH :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(milliers de dollars)	
Débiteurs - autres ministères et organismes	315	297
Débiteurs - parties externes	<u>352</u>	<u>277</u>
Débiteurs nets	<u>667</u>	<u>574</u>

Le CRSH n'a aucune provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes.

8. Immobilisations corporelles
(milliers de dollars)

2015-2016

Catégorie d'immobilisations	Coût						Amortissement cumulé			Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Travail en cours Transfert	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Solde de clôture	2016	2015		
Matériel informatique	2 893	6		2 899	2 772	47	2 819	80	121		
Logiciels	1 467	316	3 871	5 654	1 399	839	2 238	3 416	68		
Autre matériel	359			359	215	49	264	95	144		
Mobilier	2 045	3		2 048	1 959	41	2 000	48	86		
Améliorations locatives	1 404			1 404	1 380	5	1 385	19	24		
Véhicules motorisés	27	27		54	11	5	16	38	16		
Actifs en construction	3 871		(3 871)	-	-	-	-	-	3 871		
Total	12 066	352	-	12 418	7 736	986	8 722	3 696	4 330		

9. Situation financière nette

Une partie de la situation financière nette du CRSH est réservée et affectée à des fins particulières. Les revenus et les charges connexes sont déclarés dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

Le Fonds des bourses de la Reine est constitué d'une dotation de 250 000 \$ établie en 1973-1974 par le Parlement en vertu du crédit 45a de la *Loi de crédits n° 5*. Les intérêts générés par la dotation sont inclus dans les revenus reportés [voir note 5]. La dotation elle-même ne représente pas une obligation envers des tiers, mais fait l'objet de restrictions selon les fins déterminées. Voici les opérations portées au compte :

	2016	2015
	(milliers de dollars)	
Fonds des bourses de la Reine	250	250
Situation financière nette excluant le fonds de dotation	2 544	3 521
Situation financière nette	2 794	3 771

10. Obligations contractuelles et engagements

Le versement des subventions et des bourses accordées pour les exercices futurs est assujéti à l'approbation des fonds par le Parlement. Au 31 mars 2016, les engagements pour les octrois des exercices futurs se répartissent comme suit :

	(milliers de dollars)
2016-17	613 169
2017-18	531 809
2018-19	437 172
2019-20	390 294
2020-21 et exercices ultérieurs	383 019
Total	2 355 463

De par leur nature, les activités d'exploitation du CRSH peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels l'organisme sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	(milliers de dollars)
2015-16	3 594
2016-17	2 096
Total	5 690

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CRSH est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du Gouvernement. Il conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le CRSH a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CRSH a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux services d'audit ainsi que les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette et les chiffres s'y rapportant pour l'exercice 2015-2016 s'apparentent à ceux de l'exercice précédent :

	2016	2015
	(milliers de dollars)	
Locaux	2 882	2 882
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	1 549	1 464
Total	4 431	4 346

Le Gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le Gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

b) Administration de programmes au nom d'autres ministères

Le CRSH administre des fonds qui proviennent d'autres ministères et organismes du gouvernement en émettant des subventions, des bourses et d'autres paiements connexes en leur nom. Durant l'exercice, il a engagé des charges de 277 972 750 \$ (231 203 051 \$ en 2014-2015) en subventions et en bourses de ce genre. Ces charges sont constatées dans les états financiers de ces ministères et organismes du gouvernement et ne sont pas enregistrées dans les présents états financiers.

12. Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Ministère. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le Ministère. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

13. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du CRSH. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées pour les principaux programmes, par principaux articles de dépenses. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

	Coûts indirects de la recherche	Talent	Savoir	Connexion	FERAC	Services internes	2016 Total	2015 Total
Paielements de transfert								
Subventions et bourses	340 410	162 756	154 876	31 438	1 913	-	691 393	685 159
Charges de fonctionnement								
Salaires et avantages sociaux	229	4 937	5 868	1 250	622	9 330	22 236	20 460
Logement et locations	-	15	16	16	-	3 655	3 702	3 690
Services professionnels et spécialisés	5	176	423	86	11	1 628	2 329	2 394
Transport et communications	15	194	377	55	43	395	1 079	839
Information	-	199	192	140	-	408	939	830
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	986	986	285
Services publics, fournitures et approvisionnement	-	11	39	6	1	325	382	78
Réparation et entretien	-	1	-	2	-	73	76	44
Total - Charges de fonctionnement	249	5 533	6 915	1 555	677	16 800	31 729	28 620
Total - Charges	340 659	168 289	161 791	32 993	2 590	16 800	723 122	713 779
Revenus								
Revenus divers	-	-	-	-	-	68	68	30
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	-	-	-	(1)
Total - Revenus	-	-	-	-	-	68	68	29
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	340 659	168 289	161 791	32 993	2 590	16 733	723 054	713 750